



SESSION
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024_054-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 21 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 8 date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants : 27 Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana,
Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,
Segueni, Tolfo, Valla.
Pour : 26 Excusés avec pouvoir (6) : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M.
Abstention : 1 Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier),
Opposition : Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Excusées sans pouvoir (2) : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum : 15 Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour les équipements d'armement et de protection des policiers municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-015 du Conseil municipal en date du 25 mars 2024 relative à la demande d'autorisation adressée à Madame la Préfète pour acquérir, détenir et conserver des armes à feu de catégorie B afin d'en équiper les policiers municipaux ;

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan régional de sécurité et plus particulièrement du soutien pour la sécurisation des locaux des forces de l'ordre et l'équipement des polices municipales ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DÉCIDE de solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du plan régional de sécurité, volet sécurisation des locaux des forces de l'ordre et équipement des polices municipales, pour une subvention de 2 039,79 € soit 50 % des dépenses prévues H.T. (4 079,59 € H.T.).

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO